



Frais de succession sur une maison

Par **Ben**, le **30/03/2011** à **12:15**

Bonjour, mon grand père a hérité une maison de sa soeur évaluée à environ 140000€, je l'ai aidé à payer les frais de succession, la maison a été mise en vente mais les agences immo sont toutes catégoriques elle ne se vendra jamais à plus de 75000€. Mon grand père étant décédé il y a quelques mois maintenant mes cousins et moi allons hériter de cette maison mais ne voulons pas nous faire rouler par l'état comme l'a été mon grand père. Est-il possible de faire réévaluer les frais payés par mon grand père ainsi que ceux que nous aurons sûrement à payer nous aussi? Merci d'avance pour votre aide.

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **12:17**

Ce n'est pas l'Etat qui a évalué la maison. Les droits de succession sont basés sur la déclaration de succession faite par la personne qui hérite. De votre côté, faites faire une évaluation